

République Française  
Liberté – Egalité – Fraternité

DEPARTEMENT DU CANTAL

ARRONDISSEMENT DE  
MAURIAC

CANTON DE YDES



**MAIRIE D'YDES**

☎ 04 71 40 82 51 - Fax 04 71 67 91 75



## EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

**N° 044-2024- VOIRIE : ARRETE PORTANT REGLEMENTATION PROVISOIRE DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT A L'OCCASION DE LA FÊTE DE LA MUSIQUE, VENDREDI 14 JUIN 2024, ORGANISEE PAR LA MUNICIPALITE D'YDES.**

*Monsieur le Maire de la Commune d'Ydes,*

*Vu les articles L 2212-2, L 2213-1 et L 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Vu la manifestation organisée par la Municipalité d'YDES le vendredi 14 Juin 2024*

*Considérant que la circulation et le stationnement à proximité des lieux festifs s'avèrent dangereux pour la sécurité publique,*

### ARRETE

#### Article 1 :

**La circulation et le stationnement de tous les véhicules seront interdits, sur la portion de la Place Georges Pompidou, de l'angle de l'épicerie « La Clef des Champs » à l'angle du bâtiment de l'agence Immobilière « TRANSAXIA » du jeudi 13 juin 2024 à 08 h 00 au lundi 17 Juin 2024 18 h 00.**

#### Article 2 :

Ces interdictions seront matérialisées de la façon suivante :

- à l'angle de la Rue de Ribier et de la Rue de la Gare Panneau Route Barrée
- à l'angle de l'épicerie « La Clef des Champs » : mise en place de barrières de signalisation.
- de l'angle de la Rue de la Gare : (au niveau de l'immeuble MANGEOT) : mise en place d'un panneau « Route Barrée ».
- à l'angle du Bar « Chez Nadine » : mise en place de barrières de signalisation.
- de l'angle de l'Agence Immobilière «TRANSAXIA» à l'îlot central de la place (au niveau de la fontaine) mise en place de barrières de signalisation.

#### Article 3 :

La signalisation sera mise en place sous la responsabilité de Mme Isabelle LAURADOUX, Adjointe en charge de l'organisation de la manifestation ; de même elle prendra toutes dispositions utiles pour permettre l'accès des véhicules des services de secours et d'incendie.

#### Article 4 :

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigade de Gendarmerie Ydes/Champs
- Monsieur le Chef de Centre des Sapeurs-Pompiers du Centre de Secours d'Ydes
- Monsieur Isabelle LAURADOUX Adjointe en charge de l'organisation de la manifestation.

Fait à Ydes, le 27 mai 2024

Le Maire d'Ydes,

